



Franchissements illégaux massifs des frontières, menaces terroristes, situation de crise humanitaire et sanitaire, augmentation de la criminalité organisée, menaces hybrides, fermeture temporaire des frontières intérieures. Ces défis ont eu un impact significatif sur les frontières extérieures de l'espace Schengen et sur la vie intérieure de l'Europe au cours de la dernière décennie, principalement en raison des conséquences du changement climatique, des crises de sécurité régionales, de l'intensification des flux migratoires, de la pandémie de Covid19 et de l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Parmi les réponses apportées à ces défis, la lutte contre la migration irrégulière a imprégné le renouvellement des règles relatives à la gestion de l'immigration, de l'asile, des stratégies de politiques ainsi que des politiques de l'action extérieure et de partenariat de l'Union.

En réponse à la mutation de l'environnement sécuritaire, le code frontières Schengen, qui comporte les tâches liées à la protection des frontières extérieures, a été amendé à plusieurs reprises [(UE) 2016/399], la dernière fois en juin 2024, afin d'améliorer la résilience des frontières [(UE) 2024/1717].

La gestion et la protection des frontières extérieures de l'UE relèvent principalement de la compétence nationale, mais l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) a toutefois un rôle clé à jouer dans le cadre de la gestion européenne intégrée des frontières (GIF) [(UE) 2019/1896]. En outre, depuis 2016, Europol est de plus en plus impliqué dans la lutte contre le trafic transfrontalier de migrants dont le cadre défini dans le plan d'action contre le trafic de migrants et renouvelé en 2021 s'étendra jusqu'en 2025. [COM(2021) 591 final].

Une architecture des systèmes d'information de l'UE pour la gestion des frontières et l'application de la loi a également été conçue pour renforcer l'efficacité des contrôles aux frontières extérieures et pour lutter contre la migration irrégulière sous toutes ses formes : franchissement illégal des frontières, dépassement de la durée de séjour, migration secondaire. Le fonctionnement interconnecté des systèmes est prévu pour 2026, selon le document de programmation de

l'agence de coordination ([eu-LISA 2024–2026](#)).

Dans le cadre de son approche globale de la migration, la Commission européenne a également défini les orientations pour la mise en œuvre de la GIF jusqu'en 2027 [[COM\(2023\) 146 final](#)], qui, outre les tâches de surveillance et de gestion des frontières, se concentre également sur l'amélioration de l'efficacité de la politique en matière de retour.

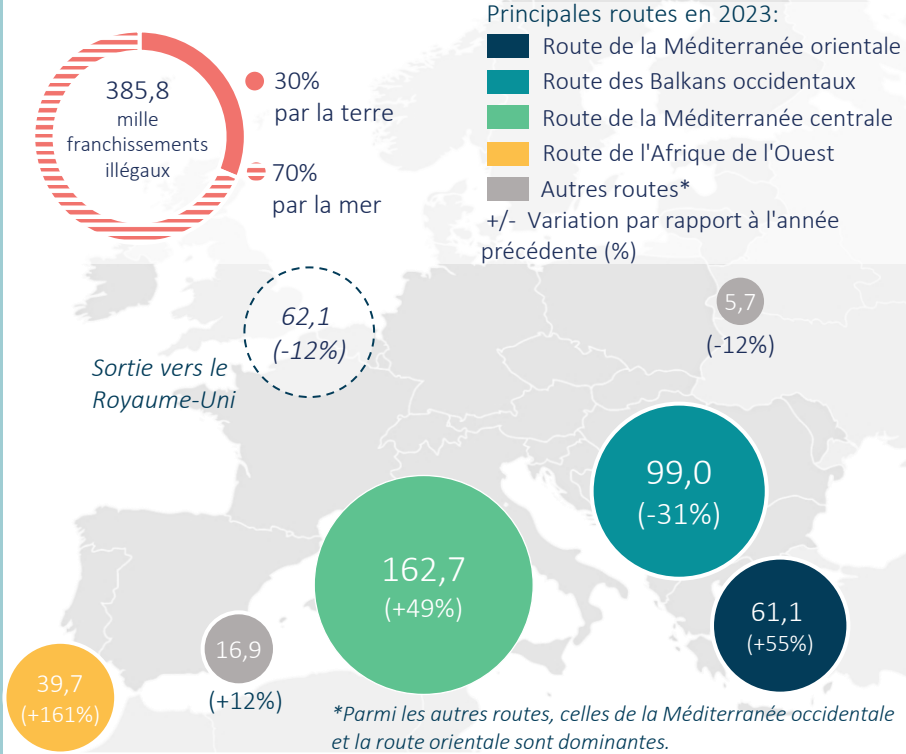
En ce qui concerne la gestion des migrations, le Conseil européen en 2023 et en 2024 a validé une approche globale combinant la protection efficace des frontières extérieures de l'UE, la lutte contre le trafic de migrants et l'utilisation de la migration comme outil ainsi qu'une action extérieure amplifiée et l'intensification des retours ([EUCO 1/23](#); [20/23](#); [7/24](#); [15/24](#)). À l'égard de ce contexte extérieur, l'UE cherche à lutter contre l'entrée illégale et le trafic de migrants par le biais de coopérations conclues avec les pays tiers et essaie de renforcer les capacités de ses partenaires en matière de répression, d'efficacité des retours et des réadmissions, de possibilités de migration légale et de la maîtrise des faits générateurs des migrations. Le financement des instruments de développement et de coopération extérieure de l'UE, les missions de la politique de sécurité et de défense commune, les opérations de Frontex et les plans d'action de la Commission pour les principales routes migratoires jouent un rôle important dans cet ensemble complexe d'objectifs.

Le nouveau pacte sur la migration et l'asile adopté au printemps 2024 est en conformité avec l'approche globale de la migration. La Commission européenne a publié son plan de mise en œuvre pour le paquet de dix textes législatifs le 12 juin 2024. [[COM\(2024\) 251 final](#)]. ♦

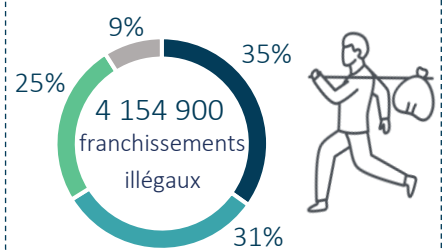
« L'Union offre à ses citoyens un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures, au sein duquel est assurée la libre circulation des personnes, en liaison avec des mesures appropriées en matière de contrôle des frontières extérieures, d'asile, d'immigration ainsi que de prévention de la criminalité et de lutte contre ce phénomène. » ([Article 3 du TUE](#))

1

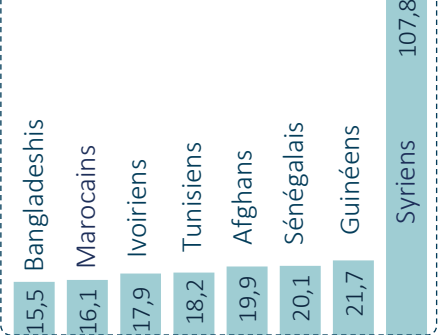
NOMBRE DE FRANCHISSEMENTS ILLÉGAUX AUX FRONTIÈRES EXTÉRIEURES, 2023 (EN MILLIERS)



Nombre de franchissements illégaux par les principales routes, 2014-2023



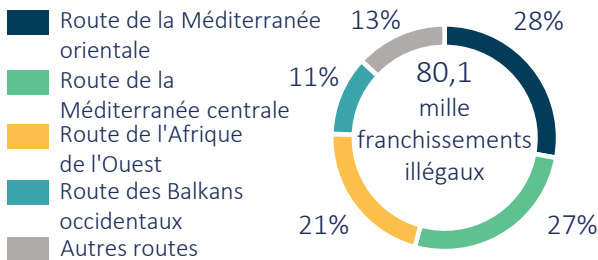
Franchissements illégaux par nationalité, 2023 (en milliers, supérieur à 15 mille)



2

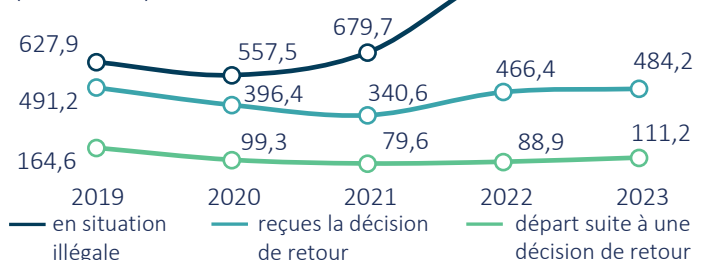
FRANCHISSEMENTS ILLÉGAUX, FRONTIÈRES EXTÉRIEURES, 2024

MOIS DE I À V (répartition par les principales routes)



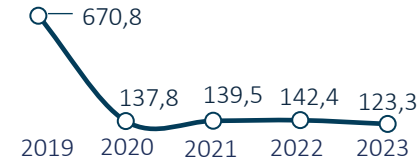
3

SÉJOURS ILLÉGAUX ET RETOURS DANS L'UE, DE 2019 À 2023 (en milliers)



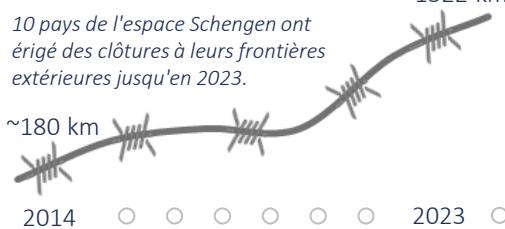
4

REFUS D'ENTRÉE DANS L'UE, FRONTIÈRES EXTÉRIEURES, DE 2019 À 2023 (A partir des pays tiers, en milliers de pers.)



5

CLÔTURES AUX FRONTIÈRES EXTÉRIEURES, DE 2014 À 2023



6



SOURCES

1 | 2 Frontex: [Detections of illegal border-crossings statistics](#) | 3 Eurostat: [\[migr_eipre\]](#); [\[migr_eiord\]](#); [\[migr_eirtn\]](#) | 4 Eurostat: [\[migr_eirfs\]](#) | 5 Costica Dumbrava: [EU migration and borders](#). EPRS, March 2024. | 6 [home-affairs.ec.europa.eu](#)